



**Syndicat du Personnel des Entreprises de Transports
Routiers de Marchandises de la Réunion**
CGTR Ouest 23 Bd Verdun B.P. 1
97421 Le Port Cedex
☎ 02.62.42.03.93 ☎ 02.62.43.87.69
Email : cgrtransport974@gmail.com



COMMUNIQUE

Stop aux dérives des patrons transporteurs

Le syndicat CGTR des salariés des entreprises de transport de marchandise et activités auxiliaires de transport de la Réunion souhaitent apportés son soutien aux salariés du secteur transport de notre région.

Aujourd'hui même, 2 salariés chauffeurs travaillant sur le ravitaillement de la route du littoral en galet, ont osé sur l'antenne d'un média télévisé de la place, dénoncé leurs mauvaises conditions de travail autant sur le plan social que salarial qui perdure dans notre profession et cela dans tous les secteurs confondus (transport en benne, marchandise froid, sec container, pétrolier etc...)

Les patrons transporteurs se sont justifier en targuant qu'ils ne font qu'appliquer la grille tarifaire du secteur.

Notre organisation n'a à ce jour pas connaissance qu'une grille salariale existe dans ce secteur pour la simple raison qu'aucun accord cadre régionale existe à la réunion et que la convention collective nationale du secteur n'est pas étendu faute en partie de volonté politique selon nous.

Ce qu'il faut savoir depuis plusieurs année les organisations salariales réunionnaises ne cessent de demander la mise en place d'un accord régional ou tous simplement l'application de la convention collective National, car **nou lé pas plus nous lé pa moïn**, en vain à chaque fois nous nous sommes heurtés à plusieurs organisations patronales qui souvent par le passé se sont fait remarquer en bloquant les routes réunionnaises avec l'aide des salariés chauffeurs souvent inconscient et toujours avec le même slogan en fin de réunion ,non à un accord ou une convention **sinon nou blok tout** et cela devant les autorités compétentes.

Nous appelons donc et invitons tous les salariés du secteur à s'organiser comme le font leurs patrons en structurant notre branche. Le seul moyen, se syndiqué et tous ensembles nous pourrons dire stop aux menaces morales, aux non paiement des heures supplémentaires, le non respect des règles d'hygiènes et de sécurité, la mise en place des primes de panier et l'application d'un accord cadre régionale ou l'extension de la convention collective nationale.

Tous ensembles pour de meilleures conditions de travail et des meilleurs salaires pour les chauffeurs

Le secrétaire général

Patrick GRONDIN